**MESURES COVID 19 – BONNES PRATIQUES**

Mesures mises en place par le Gouvernement andorran pour faire face à la crise sanitaire au niveau économique et social.

L’économie andorrane repose sur le secteur touristique à tel point que plus de 45% de notre PIB est lié à l’activité touristique. Le Gouvernement a pallié aux absences de revenus tant des salariés que des auto-entrepreneurs ayant subi de plein fouet le confinement et la restriction de circulation des personnes et donc des touristes. Dans le cadre de la procédure d’extrême urgence, 3 lois ont été promulguées afin de mettre en place des mesures exceptionnelles pour contrebalancer les conséquences de cette crise sanitaire sur les personnes et sur les entreprises, sur la base des principes de solidarité et de coresponsabilité.

Le gouvernement d’Andorre bénéficiait avant la crise sanitaire d’une situation financière positive. En effet, la dette publique représentait seulement 34% du PIB. Cette situation a permis au gouvernement de déployer un ambitieux plan de presque 400 M€ ce qui représente plus de 85% du budget annuel de l’état pour lutter contre la COVID-19. La stratégie du gouvernement andorran s’est basée sur trois axes différenciés :

1. D’une part la lutte pour faire face à la pandémie pour enrayer la progression de la maladie et garantir une assistance sanitaire convenable à toute la population.
2. Le deuxième axe d’action avait pour objectif aider les acteurs économiques afin d’éviter un grand nombre de licenciements.
3. Et enfin, le troisième axe était d’octroyer des aides sociales nécessaires pour maintenir la cohésion sociale de la société et de ne laisser personne démuni.
4. **LUTTE FACE À LA PANDÉMIE :**
* **Tests sérologiques gratuits** : La stratégie mise en œuvre lors de la crise sanitaire consiste à réaliser dans un premier temps au mois d’avril et mai, une campagne de tests sérologiques auprès de l’ensemble de la population andorrane, pour dépister la maladie SARS-CoV-2. Bien que volontaire, cette campagne a été plébiscitée par plus de 90,8% de la population. La campagne a été coordonné par la Croix Rouge andorrane avec près de 2000 volontaires qui ont été aux dispositifs de dépistage.
* **Tests TMA-PCR**: Depuis le mois d’avril toutes les personnes ayant des symptômes du SARS-CoV-2 sont soumises à un test TMA-PCR afin de vérifier s’ils sont atteints par la maladie. Ceci signifie qu’en 8 mois, 65.809 tests TMA ont été effectués ainsi que 14.136 tests PCR. L’Andorre effectue 8.851 tests TMA/PCR pour 100.000 habitants par semaine.
* **Tests à la rentrée scolaire :** D’autre part, début septembre, la semaine précédant la rentrée scolaire, tous les élèves et tous les professionnels intervenant dans les écoles ont été appelés à se faire tester. 91,3% des enfants et des adultes travaillant en milieu scolaire ont été testés, ce qui représente 11.317 personnes.
* **Informations à la population :** le Gouvernement a déployé nombreux dispositifs pour informer la population sur l’évolution de la pandémie et les mesures pour lutter contre la propagation du virus : conférences de presse en langue des signes, site web, téléphone pour à disposition de la citoyenneté pour répondre aux questions liées au virus, aux aides et aux mesures en vigueur. Par ailleurs, le Ministère d’Affaires Sociaux, Logement et Jeunesses a mis à disposition un site pour coordonner les initiatives citoyennes.
* **Rapidité et disponibilité de tests :** Le Ministère de la Santé a mis en place un numéro de téléphone permettant à tout citoyen et résident en Andorre de passer un test de dépistage Covid-19. Les rendez-vous sont donnés de façon rapide et les résultats sont communiqués en moins de 48 heures. Le suivi des cas contacts est établi par une équipe formée à cet effet.

**2. AIDER L’ÉCONOMIE :**

Pour éviter les licenciements et la destruction du tissu entrepreneurial, le Gouvernement a débloqué 40 millions d’euros pour financer les auto-entrepreneurs et les salariés. C’est la première fois dans notre histoire qu’une telle décision est adoptée. 1.446 entreprises ont demandé des aides financières et 1310 ont pu en bénéficier, ce qui a eu un impact direct sur plus de 13.000 salariés, soit 44,4% du total des salariés.

* **Crédits à taux zéro** pour le refinancement des prêts et les frais de fonctionnement des entreprises à hauteur de 230 millions d’Euros. Celles-ci ont pu bénéficier d’aides et de reports de paiement pour les factures d’électricité, de téléphone et d’internet.
* **Prise en charge cotisation à la Sécurité Sociale :** le Gouvernement a pris à sa charge la cotisation que versent les employeurs à la Sécurité Sociale pour les employés qui étaient au chômage partiel en raison du confinement.

La validité de la plupart des Décrets portant sur ces mesures économiques était prévue jusqu’au 31 décembre 2020 mais il a déjà été envisagé de les prolonger.

**3. AIDES SOCIALES :**

* **Allocation aux parents obligés de rester à domicile** : Une allocation correspondant au salaire minimum a été versée aux parents étant dans l’obligation de rester à domicile pour garder les enfants de moins de 14 ans ou présentant un handicap lors de la période de confinement et à posteriori lorsque l’enfant était confiné pour être contact d’un personne positive.
* **Mise en garde pour les enfants**: Un service de garde a également été mis en place du 20 avril au 31 mai pour les parents travaillant dans les services essentiels. 210 élèves âgés de 3 à 12 ans en ont bénéficié, soit 3,4% des enfants de cette tranche d’âge. **Les bourses pour la cantine** dont bénéficiaient les enfants scolarisés ont été reversées directement aux familles pendant le confinement. **Les montants du transport scolaire** correspondant à trois mois et demi de transport ont aussi été **reversés** aux familles ce qui représente 106.513 euros.
* **Prolongement des permis de séjour**: l’Andorre a recours en période hivernale à plus de 5000 travailleurs saisonniers soit 6,4% de notre population dont bon nombre viennent de pays d’Amérique latine. Au moment du confinement à la mi-mars, nous avons dû déployer de nombreux efforts pour pouvoir gérer le retour des travailleurs saisonniers dans leur pays d’origine principalement en Argentine et au Chili. Plus de 2.000 travailleurs saisonniers n’ont pu le faire qu’à la fin du confinement et le Gouvernement a **prolongé leurs permis de séjours ainsi que leur couverture sociale**. Les autorités andorranes se sont mobilisées pour trouver un **logement** aux travailleurs saisonniers, leur ont apporté des **aides financières et alimentaires** et ont travaillé avec les autorités des pays d’origine pour qu’ils puissent rentrer dans leur pays le plus rapidement possible. A cet égard, les travailleurs saisonniers ont pu prendre des **vols humanitaires** organisés pour le retour dans leur pays d’origine. Les femmes enceintes, les personnes malades ou vulnérables ont été prioritaires.
* **Efforts au niveau éducatif**: nombreux efforts ont été faits afin de pallier à la fermeture de tous les centres éducatifs entre le 16 mars et le 1er juin. Des cours à distance ont été mis en place et pour ne pas créer d’inégalités entre les enfants ayant du matériel informatique à disposition ou pas, le Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement Supérieur a établi un **système de prêt de matériel informatique** aux élèves qui en avaient besoin. 2,8% de l’ensemble des élèves y ont eu recours et toutes les familles en ayant fait la demande ont reçu le matériel sollicité. Un accord a également été conclu avec la compagnie de télécommunications « Andorra Telecom » afin d’établir une **connexion gratuite à internet** pour les élèves qui n’en avaient pas.
* **Soutien psychologique** : D’autre part il convient de souligner la collaboration du Ministère de l’Education et de l’Enseignement Supérieur avec le Collège des Psychologues afin que les enfants et les jeunes en **situation de vulnérabilité** en raison du confinement puissent recevoir un soutien psychologique. Les jeunes de plus de 12 ans qui le souhaitaient pouvaient également utiliser gratuitement une **application spécifique** qui leur permettait de demander de l’aide ou de dénoncer une situation de risque. L’adolescent était alors mis directement en contact avec un psychologue ou bien un éducateur selon la situation.
* **Assistance aux personnes en situation de vulnérabilité** : les administrations locales (mairies) ont appelé par téléphone à chacune des personnes âgées ou handicapées vivant seules pour vérifier leur état de santé et leurs besoins d’aides et soins pendant la première vague. Le réseau de volontaires coordonné par le Ministère et la Croix Rouge fournissent plusieurs services : **faire les courses, s’intéresser et parler avec elles, promener leurs animaux de compagnie**, etc. Ce même réseau fait l’assistance à les personnes qui sont isolées à cause de la COVID.